



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

SÉANCE DU 16 MAI 2017

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 79
Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 10 mai 2017

L'an deux mille dix-sept le seize mai à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Marie-Hélène SAGE , Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Gabi HOPER , Conseillère déléguée, Jean Claude ABANADES , Jean-Luc BARBEYRON , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Sylvie BOISSEL , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Christophe DARDENNE (à partir de la délibération n° 2017.05.141), Laurent DE LAUNAY , Véronique DI CORRADO , Chantal DUGOURD , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADE , Philippe FAURT , Michel FOULHOUX , Michel GALAND , Chantal GANTCH , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Éric LACOUME , Jocelyne LEMOINE , Pierre MALVILLE , Loïc MAGNAN , Alain MAROIS , Dominique BERNESCUOT , Arnaud BATTISTON , Annie ESTEBAN , Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , Armand REIS-FILIFE , David RESENDÉ , Christian ROBIN , James SEYNAT , Paquerette PEYRIDIEUX (à partir de la délibération n° 2017.05.140), André TITE , Josette TRAVAILLOT, Michel VACHER (à partir de la délibération n° 2017.05.140)

Absents :

Kléber AUDINET, Odile BONHOMME-TIBY, Nouredine BOUACHERA, Sophie CARRERE, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE (jusqu'à la délibération n°2017.05.140), Jean-Paul GARRAUD, Michèle LACOSTE, Odile LUMINO, Gérard MOULINIER, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, Paquerette PEYRIDIEUX (jusqu'à la délibération n° 2017.05.139), Fabienne ROCHER, Michel VACHER (jusqu'à la délibération n°2017.05.139)

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Anne BERTHOME pouvoir à Marcel BERTHOME, Catherine VIANDON pouvoir à Jacques LEGRAND, Sophie BLANCHETON pouvoir à Michel FOULHOUX, Bruno LAVIDALIE pouvoir à Fabienne KRIER, Laurence ROUEDE pouvoir à Sandy CHAUVEAU, Agnès SEJOURNET pouvoir à Michel GALAND, Denis SIRDEY pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Corinne VENAYRE pouvoir à Sabine AGGOUN

Monsieur Thierry MARTY a été nommé secrétaire de séance

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU MARDI 16 MAI 2017

Lors de cette séance, le Conseil communautaire, dûment convoqué, a :

- désigné le secrétaire de séance : Monsieur Thierry MARTY
- pris les délibérations suivantes :

Nombre de conseillers présents : 57

Nombre de conseillers ayant donné pouvoir : 8

ADMINISTRATION GENERALE

Rapporteur : Monsieur Philippe BUISSON

2017-05-139 : Communication des délibérations du Bureau communautaire et des actes juridiques pris depuis la séance du 28 mars 2017

Le Conseil communautaire a pris acte de la communication des actes juridiques et des délibérations du Bureau pris depuis la séance du Conseil communautaire de La Cali du 28 mars 2017.

2017-05-140 : Déconsignation des appels de fonds pour la construction de la LGV SEA

A l'**unanimité**, le Conseil communautaire décide de la déconsignation des fonds bloqués pour le paiement des appels de fonds pour le financement de la construction de la LGV SEA et autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette démarche.

2017-05-141 : Soutien à la filière viticole du territoire suite à l'épisode du gel dans les vignobles du Libournais des 27 et 28 avril 2017

A l'**unanimité**, le Conseil communautaire décide :

- de faire part de ses craintes quant aux conséquences de cet événement météorologiques et souhaite manifester sa solidarité envers les acteurs économiques victimes de ces gelées.
- de s'associer pleinement à toutes les actions et mesures initiées par l'État qui consistent à :
 - demander à la MSA un report du paiement des cotisations sociales ;
 - solliciter auprès de la DRFIP le dégrèvement de la taxe sur le foncier non bâti pour les parcelles touchées, mesure applicable au 1^{er} janvier 2018 ;
 - obtenir un accès au chômage partiel pour d'éventuels salariés
 - se rapprocher des organismes bancaires pour envisager des solutions permettant aux viticulteurs sinistrés de passer le cap.
- de solliciter l'examen, par l'État, de l'opportunité d'une reconnaissance d'un état de calamité agricole pour les zones touchées sur La Cali ;
- d'autoriser Monsieur le Président à s'associer aux Maires, coordonner et relayer les actions entreprises à leur niveau pour toutes démarches afférentes à cette affaire afin de faciliter et permettre l'indemnisation des viticulteurs de notre territoire.

DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET URBANISME

Rapporteur : Monsieur Jacques LEGRAND

2017-05-142 : Charte de gouvernance de la compétence Plan Local d'Urbanisme

A l'**unanimité**, le Conseil communautaire approuve le projet de Charte de gouvernance de la compétence Plan Local d'Urbanisme annexé à la présente délibération.

2017-05-143 : Poursuite de la procédure de modification des PLU des communes de Daignac, Les Eglisottes et Gours

A l'**unanimité**, le Conseil communautaire autorise l'achèvement des procédures d'urbanisme suivantes :

- Modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Les Eglisottes
- Modification simplifiée de la commune de Gours
- Élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Daignac

2017-05-144 : Association Vivons avec le Moulin de Porchères : subvention 2017

A l'**unanimité et une non participation** (Monsieur David REDON), le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant :

- à verser une subvention de 12 000 € à l'association « Vivons avec le moulin de Porchères » dans le cadre du développement de l'activité du moulin, des animations et visites qu'elle développe sur le site toute l'année, selon les modalités décrites ci-avant,
- à signer la convention de partenariat entre La Cali et l'association qui encadre le versement de cette subvention, convention annexée à la présente délibération.

TRANSPORTS

Rapporteur : Madame Fabienne FONTENEAU

2017-05-145 : Adhésion de La Cali à l'association AGIR et à la Centrale d'Achat du Transport Public (CATP)

A l'**unanimité**, le Conseil communautaire décide :

- d'approuver l'adhésion de La Cali à l'association AGIR et à la CATP pour un montant de 4 899,60 € TTC au titre de l'année 2017 ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

2017-05-146 : Motion : rénovation de la ligne ferroviaire Sarlat-Bergerac-Libourne-Bordeaux

A l'**unanimité**, le Conseil communautaire prend acte de la motion

Pour l'ensemble des habitants de la vallée de la Dordogne, pour l'ensemble du bassin de vie, la rénovation de la ligne ferroviaire Bergerac-Libourne est un élément primordial de l'enjeu quotidien qu'est celui des déplacements : parce qu'elle assure le lien avec la nouvelle Ligne à Grande Vitesse (LGV) Paris-Bordeaux et parce qu'elle dessert l'ensemble de la vallée, de Sarlat jusqu'à Libourne puis vers Bordeaux.

L'accès à la Ligne à Grande Vitesse (LGV)

L'ouverture prochaine de la Ligne à Grande Vitesse Paris-Bordeaux va offrir de nouvelles chances de développement à l'ensemble de la Nouvelle Aquitaine. La facilité et la sécurité d'accès à la LGV deviennent dès lors essentielles pour l'ensemble des territoires aquitains.

La desserte de la Vallée de la Dordogne

La rénovation de la totalité de la ligne est absolument vitale pour assurer le déplacement quotidien de tous les acteurs – entrepreneurs, salariés, scolaires, étudiants, patients... – qui ont besoin de rejoindre les entreprises, les établissements scolaires et universitaires, les lieux de soins ou de consultation situés dans la vallée ou la métropole de Bordeaux.

En renvoyant sur les collectivités locales une part importante du financement de la rénovation (6,75 millions sur 45 millions), le Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 ne tient pas compte des capacités contributives réelles de nos collectivités.

La Communauté d'agglomération du Libournais, par ailleurs, a déjà financé plus de 2 millions d'euros dans le cadre de construction de la LGV et du maintien de la desserte TGV à la gare de Libourne, également indispensable au développement de nos territoires. Elle ne pourrait, en aucun cas, participer à un nouveau financement pour la rénovation de la ligne Sarlat-Bergerac-Libourne-Bordeaux.

Les Intercommunalités et les Chambres Consulaires concernées demandent à tous les acteurs de se mobiliser.

Elles demandent également à être reçues dans les meilleurs délais par Monsieur le Préfet de Région, Monsieur le Président de la Région Nouvelle Aquitaine et Monsieur le Président de la SNCF afin que soient réexaminées les conditions de financement qu'elles sont dans l'incapacité d'assumer.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Rapporteur : Monsieur Jérôme COSNARD

2017-05-147 : Convention de partenariat avec l'ADIE

A l'**unanimité**, le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à :

- verser une aide de 9 000 € maximum à l'Adie pour le renforcement de ses actions sur le territoire ;
- signer la convention de partenariat avec l'Adie.

2017-05-148 : Convention de partenariat avec Initiative Gironde

A l'**unanimité**, le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à :

- verser une aide de 7 500 € maximum à Initiative Gironde pour le renforcement de ses actions sur le territoire ;
- signer la convention de partenariat avec Initiative Gironde .

2017-05-149 : Extension de la ZAE d'Anglumeau : Acquisitions foncières

A l'**unanimité**, le Conseil communautaire décide :

- d'approuver l'acquisition de la parcelle BD 127 pour un montant de 80 220 € à Monsieur Bourguet
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette opération

2017-05-150 : Acquisitions foncières au Vignon

A l'**unanimité**, le Conseil communautaire décide :

- d'approuver l'acquisition des parcelles YM 83 et YM 85 représentant 25 353 m² pour un montant de 38029,50 € à l'indivision Bonimond
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette opération

POLITIQUE CONTRACTUELLES, HABITAT ET LOGEMENT

Rapporteur : Monsieur Jean-Philippe LE GAL

2017-05-151 : Participation de La Cali à l'actionnariat de l'entreprise sociale pour l'habitat Mésolia Habitat

A l'**unanimité**, le Conseil communautaire décide :

- de désigner un représentant de La Cali au sein des instances de Mésolia,
- d'autoriser Monsieur le Président à procéder à l'acquisition d'une action de capital d'une valeur nominale de 1,60 €

2017-05-152 : Modification du règlement d'intervention 2015-2018 pour les subventions en faveur de l'amélioration de l'habitat privé et de l'efficacité énergétique des logements

A l'**unanimité**, le Conseil communautaire décide :

- d'approuver l'ensemble des modifications portées au règlement d'intervention de La Cali en faveur de l'amélioration de l'habitat privé et de l'efficacité énergétique des logements,
- de donner délégation au Bureau communautaire pour décider d'éventuelles évolutions à ce règlement d'intervention dans la limite des crédits ouverts au budget.

2017-05-153 : Adhésion à l'agence départementale "Gironde Ressources", approbation des statuts et désignation de représentants

A l'**unanimité**, le Conseil communautaire décide :

- d'approuver la création de l'agence départementale « Gironde Ressources »;
- d'approuver les statuts de l'agence départementale « Gironde Ressources »;
- d'approuver l'adhésion à l'agence départementale « Gironde Ressources »;

- de désigner un représentant titulaire (Jean-François MARTINEZ) et un représentant suppléant (Jean-Louis DARQUEST) pour siéger à l'Assemblée générale de l'agence départementale « Gironde Ressources »;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à cette adhésion.

ENFANCE, PETITE ENFANCE

Rapporteur : Madame Anne-Marie ROUX

2017-05-154 : Suppression des tarifs "veillée" et création de tarifs "nuitée" pour les ALSH à Coutras, Saint Denis de Pile et Saint Seurin sur l'Isle pendant les vacances d'été 2017

A l'unanimité, le Conseil Communautaire décide de créer des tarifs « nuitée » pour les ALSH à Coutras, à Saint Denis-de-Pile et à Saint Seurin-sur-l'Isle durant l'été 2017 selon les grilles suivantes :

ALSH A COUTRAS

Tarifs 2017

Tranches de Quotient Familial	Tarifs pour une journée d'accueil		Tarifs pour une journée prolongée par une « nuitée »	
	CALI	Hors CALI	CALI	Hors CALI
< 100 €	3.60 €	19.02 €	5.40 €	28.53 €
Entre 101 et 200 €	4.11 €	19.54 €	6.17 €	29.31 €
Entre 201 et 400 €	4.63 €	20.05 €	6.95 €	30.08 €
Entre 401 et 600 €	6.68 €	22.11 €	10.02 €	33.17 €
Entre 601 et 800 €	7.71 €	23.13 €	11.57 €	34.70 €
Entre 801 et 1200 €	8.74 €	24.16 €	13.11 €	36.24 €
> 1200 €	9.77 €	o	14.66 €	37.79 €



ALSH A SAINT DENIS DE PILE

Tarifs 2017

Tranches de Quotient Familial	Tarifs pour une journée				Tarifs pour une journée prolongée par une « nuitée »			
	CALI		Hors CALI		CALI		Hors CALI	
	1 enfant	3 enfants	1 enfant	3 enfants	1 enfant	3 enfants	1 enfant	3 enfants
< 305 €	5.18 €	4.67 €	8.71 €	7.98 €	7.77 €	7.01 €	13.07 €	11.97 €
Entre 305 et 457 €	6.67 €	6.01 €	10.20 €	9.17 €	10.01 €	9.02 €	15.30 €	13.76 €
Entre 458 et 686 €	8.23 €	7.39 €	11.75 €	10.26 €	12.35 €	11.09 €	17.63 €	15.39 €
Entre 687 et 915 €	9.72 €	8.74 €	13.23 €	11.90 €	14.58 €	13.11 €	19.85 €	17.85 €
> 915 €	11.20 €	10.10 €	14.73 €	13.24 €	16.80 €	15.15 €	22.10 €	19.86 €



ALSH A SAINT SEURIN SUR L'ISLE

Tarifs 2017

Tranches de Quotient Familial	Tarifs pour une journée		Tarifs pour une journée prolongée par une « nuitée »	
	CALI	Hors CALI	CALI	Hors CALI
< 200 €	2.36 €	4.11 €	3.54 €	6.17 €
Entre 201 et 301 €	3.39 €	5.15 €	5.09 €	7.73 €
Entre 301 et 400 €	4.83 €	5.55 €	7.25 €	8.33 €
Entre 401 et 500 €	5.86 €	7.81 €	8.79 €	11.72 €
Entre 501 et 600 €	6.99 €	9.05 €	10.49 €	13.58 €
Entre 601 et 900 €	7.40 €	10.49 €	11.10 €	15.74 €
Entre 901 et 1000 €	8.53 €	11.10 €	12.80 €	16.65 €
Entre 1001 et 1100 €	9.46 €	11.93 €	14.19 €	17.90 €
> 1100 €	9.97 €	12.54 €	14.96 €	18.81 €



Rapporteur : Madame Anne-Marie ROUX

2017-05-155 : Fixation des tarifs "Séjours" organisés par les ALSH transférés à la Communauté d'agglomération du Libournais au 1er janvier 2017

A l'unanimité, le Conseil Communautaire autorise le Président ou son représentant à valider les tarifs des séjours organisés durant l'été 2017 par les ALSH précités selon les grilles suivantes :

ALSH A NERIGEAN
Tarifs du séjour sportif 2017

Tranches de Quotient Familial	Tarifs pour 5 jours / 4 nuits
QF < 610 €	103.16 €
Entre 610 et 762 €	109.91 €
Entre 763 et 914 €	116.66 €
Entre 915 et 1067 €	121.41 €
Entre 1068 et 1219 €	129.91 €
Entre 1220 et 1372 €	136.91 €
Entre 1373 et 1524 €	142.66 €
QF > 1524 €	150.16 €

ALSH A IZON, A SAINT GERMAIN DU PUCH ET A VAYRES
Tarifs des séjours 2017

Tranches de Quotient Familial	Tarifs pour 2 jours / 1 nuit	Tarifs pour 3 jours / 2 nuits	Tarifs pour 5 jours / 4 nuits
QF < 601 €	30 €	60 €	110 €
Entre 601 et 850 €	40 €	65 €	115 €
Entre 851 et 1100 €	45 €	80 €	120 €
Entre 1001 et 1250 €	50 €	95 €	135 €
Entre 1251 et 1500 €	65 €	110 €	150 €
QF > 1500 €	70 €	125 €	185 €

ACTION SOCIALE D'INTERET COMMUNAUTAIRE, GENS DU VOYAGE

Rapporteur : Monsieur Sébastien LABORDE

2017-05-156 : Délégation de service public pour la gestion des aires d'accueil des gens du voyage situées à Libourne, Saint Denis de Pile et Coutras et des terrains familiaux situés à Coutras : approbation du principe de renouvellement

A l'**unanimité**, le Conseil communautaire décide :

- d'approuver le principe de renouvellement de délégation de service public pour la gestion des aires d'accueil des gens du voyage situées à Libourne, Saint Denis de Pile, et Coutras ainsi que des Terrains Familiaux situés à Coutras,
- de dire que l'ensemble des équipements d'accueil des gens du voyage dont il s'agit feront l'objet d'une seule délégation de service public.

JEUNESSE

Rapporteur : Madame Sabine AGGOUN

2017-05-157 : Fixation des tarifs des séjours organisés par les structures pendant les vacances d'été 2017

A l'**unanimité**, le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à fixer les tarifs des séjours organisés par les structures jeunesse de la Cali pendant les vacances d'été 2017, selon la grille tarifaire :

STRUCTURES (responsables de l'organisation)	SEJOURS (par ordre chronologique)	TARIFS (selon le quotient familial)
IZON*	DECOUVERTE DE BARCELONE 10 au 16 juillet (7 jours) 20 jeunes – 12/17 ans	Inférieur à 600 € : 280 € Entre 601 et 850 € : 295 € Entre 851 et 1100 € : 310 € Entre 1101 et 1250 € : 325 € Entre 1251 et 1500 € : 355 € Plus de 1500 € : 395 €
ABZAC - COUTRAS	DECOUVERTE DU LITTORAL ATLANTIQUE HOURTIN (33) 17 au 19 juillet (3 jours) 12 jeunes – 12/17 ans	Inférieur à 400 € : 105 € Entre 401 et 900 € : 115 € Plus de 900 € : 125 €
IZON*	SEJOUR SURF MONTALIVET (33) 18 au 21 juillet (4 jours) 16 jeunes – 11/17 ans	Inférieur à 600 € : 100 € Entre 601 et 850 € : 115 € Entre 851 et 1100 € : 120 € Entre 1101 et 1250 € : 130 € Entre 1251 et 1500 € : 145 € Plus de 1500 € : 170 €
ST SEURIN SUR L'ISLE	SEJOUR A BIAS ET DECOUVERTE DES LANDES LANDES (40) 24 au 28 juillet (5 jours) 23 jeunes – 12/17 ans	Inférieur à 400 € : 52 € Entre 401 et 900 € : 62 € Plus de 900 € : 72 €
ABZAC – COUTRAS – GUITRES – ST DENIS DE PILE	SEJOUR DECOUVERTE DORDOGNE (24) 25 au 26 juillet (2 jours) 40 jeunes – 12/17 ans	Inférieur à 400 € : 31 € Entre 401 et 900 € : 41 € Plus de 900 € : 51 €
COUTRAS	ESCALE EUSKARIENNE PAYS BASQUE (64) 2 au 4 août (3 jours) 12 jeunes – 12/17 ans	Inférieur à 400 € : 63 € Entre 401 et 900 € : 73 € Plus de 900 € : 83 €
GUITRES	FESTIVAL MUSICALARUE LANDES (40) 11 au 15 août (4 jours) 12 jeunes – 12/17 ans	Inférieur à 400 € : 54 € Entre 401 et 900 € : 64 € Plus de 900 € : 74 €
ST DENIS DE PILE	DECOUVERTE DE L'ILE D'OLERON ILE D'OLERON (17) 17 au 21 juillet (5 jours) 14 jeunes 12/17 ans	Inférieur à 400 € : 90 € Entre 401 et 900 € : 100 € Plus de 900 € : 110 €

IZON*	SEJOUR PLEINE NATURE PAYS BASQUE (64) 21 au 28 août (8 jours) 14 jeunes 12/17 ans	Inférieur à 600 € : 170 € Entre 601 et 850 € : 190 € Entre 851 et 1100 € : 200 € Entre 1101 € et 1250 € : 210 € Entre 1251 € et 1500 € : 230 € Plus de 1500 € : 265 €
-------	--	--

2017-05-158 : Subvention à l'association "Jeun's attitude" au titre de l'année 2017

A l'**unanimité**, le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à :

- verser une subvention de 1 600 € au titre de l'année 2017,
- signer la convention afférente.

RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Monsieur Georges DELABROY

2017-05-159 : Modifications du tableau des effectifs

A l'**unanimité**, le Conseil communautaire décide :

- De créer, à compter du 1^{er} juin 2017 :
 - Un emploi à temps complet de conducteur d'opérations contractuel de catégorie A, recruté sur le fondement de l'article 3-3 alinéa 2 de la loi 84-53 susvisée et rémunéré par référence à la grille indiciaire des attachés territoriaux ;
 - Un emploi à temps complet d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe (cat. C), à pourvoir par voie statutaire ;
 - Un emploi à temps complet d'adjoint administratif, à pourvoir par voie statutaire.
 - Un emploi à temps complet de rédacteur principal de 2^{ème} classe, à pourvoir par voie statutaire.

A noter : un poste d'adjoint administratif à temps complet sera supprimé au terme de la période de stage préalable à la titularisation de l'agent nommé sur cet emploi de catégorie B.
- De supprimer, à compter du 1^{er} juin 2017 :
 - Un emploi à temps non complet (30/35^{ème}) d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe (cat. C).

2017-05-160 : Indemnités des membres du jury de l'école de musique intercommunale

A l'**unanimité**, le Conseil communautaire décide :

- d'approuver le principe d'une indemnisation des membres du jury de l'école intercommunale de musique selon les modalités ci-avant exposées ;
- d'autoriser le paiement des rémunérations et des charges correspondantes.

MARCHES PUBLICS ET AFFAIRES JURIDIQUES

Rapporteur : Monsieur Gérard HENRY

2017-05-161 : Vente de l'ensemble immobilier demeurant 35-37 rue Fonsadaise à Guîtres

A l'**unanimité**, le Conseil communautaire décide :

- d'approuver la vente de l'ensemble immobilier au profit de Madame Renée GARNIER demeurant 35-37 rue Fonsadaise à Guîtres au prix de 90 000 euros,
- de décider que les frais d'actes relatifs à cette opération seront à la charge de l'acquéreur,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer un compromis de vente (réitérations comprises si besoin) ainsi que les actes authentiques correspondants et tous actes administratifs nécessaires à cette vente.

2017-05-162 : Vente de l'ensemble immobilier et du fonds de commerce dénommés "centre de vacances les Isclots" à Loudenvielle (Hautes Pyrénées)

A la **majorité par 64 voix pour et une abstention** (*Monsieur Laurent de Launay*), le Conseil communautaire décide :

- d'approuver la vente de l'ensemble immobilier et fonds de commerce dénommés centre de vacances «Les Isclots » à Loudenvielle (Hautes Pyrénées) au profit de Monsieur Pascal André Louis Alexandre THIREAU et de Madame Véronique Anne Myriam DANILLO, demeurant 3, rue de la Salle 44200 COUERON, au prix de 400 000,00 euros,
- de décider que les frais d'actes relatifs à cette opération seront à la charge de l'acquéreur,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer un compromis de vente (réitérations comprises si besoin) ainsi que les actes authentiques correspondants et tous actes administratifs nécessaires à cette vente.

2017-05-163 : Vente d'un terrain à bâtir cadastré A n°1511 et A n°1513 à Loudenvielle (Hautes Pyrénées)

A la **majorité par 64 voix pour et une abstention** (*Monsieur Laurent de Launay*), le Conseil communautaire décide :

- d'approuver la vente du terrain à bâtir situés sur les parcelles A n°1511 et A n°1513 à Loudenvielle (Hautes Pyrénées) au profit de Monsieur MAUREGÉAU et de Madame LANAU, demeurant au lieu-dit La Tuillerie 32 550 Saint Jean Le comtal, au prix de 85 000,00 euros,
- de décider que les frais d'actes relatifs à cette opération seront à la charge de l'acquéreur,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer un compromis de vente (réitérations comprises si besoin) ainsi que les actes authentiques correspondants et tous actes administratifs nécessaires à cette vente.

2017-05-164 : Constitution d'un groupement de commandes portant sur l'achat de micro-ordinateurs fixes avec écrans et de micro-ordinateurs portables

A l'**unanimité**, le Conseil communautaire décide :

- d'adhérer au groupement de commandes relatif à l'achat de micro-ordinateurs fixes avec écrans et de micro-ordinateurs portables,
- d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes relatif à l'achat de micro-ordinateurs fixes avec écrans et de micro-ordinateurs portables désignant La Cali, coordonnateur du groupement et l'habilitant à signer, notifier et exécuter les marchés selon les modalités fixées dans cette convention,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- de désigner un membre titulaire et un membre suppléant pour siéger au comité de coordination et de suivi du groupement.

Ces membres sont les suivants :

- Monsieur Gérard HENRY
- Madame Monique JULIEN.

2017-05-165 : Groupement de commandes relatif à l'impression des supports de communication : modification de la liste des membres

A l'**unanimité**, le Conseil communautaire décide :

- d'acter le retrait de la commune de Coutras du groupement de commandes pour l'impression des supports de communication ,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la convention constitutive ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

CULTURE

Rapporteur : Monsieur Jack ALLAIS

2017-05-166 : Subventions aux manifestations culturelles au titre de l'année 2017

- A l'**unanimité**, le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant :
- à verser les subventions présentées dans le tableau ci-dessous,
 - à signer les conventions afférentes, ainsi que tout avenant nécessaire.

STRUCTURES	MANIFESTATIONS 1 ^{er} SEMESTRE 2017	MONTANT
LUCANE MUSIQUES	9ème festival « Invasion de Lucanes » du 24 au 27 mai 2017	2 600 €
PARALLELES ATTITUDES DIFFUSION	15ème festival « Ouvrir la voix » du 1 ^{er} au 3 septembre 2017	1 000 €

2017-05-167 : Fixation des tarifs de l'école de musique intercommunale pour l'année scolaire 2017/2018

- A l'**unanimité**, le Conseil communautaire décide :
- de fixer les tarifs de l'école de musique selon la grille ci-dessus,
 - d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à mettre en œuvre ces tarifs et ces dispositions à compter du 1^{er} juillet 2017.

PAS DE QUESTIONS DIVERSES

La séance a été levée à 19H20.

Vu pour être affiché, conformément aux articles L.2121-25 et L.5211-1 du code général des collectivités territoriales.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais



NB : Les décisions du Conseil communautaire et les débats y afférents seront retranscrits sur le registre des délibérations qui pourra être consulté par toute personne physique ou morale.